

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 16 MAI 2017

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICTION

Dans le cadre de l'implantation d'une antenne relais de radiotéléphonie mobile sis à « La Palenne », par la société ORANGE sur la parcelle communale, cadastrée ZE n°62, d'une superficie de 69 a 96 ca, classée en zone naturelle protégée du PLU, Monsieur le maire fait part aux conseillers qu'il y a lieu de défricher une partie du terrain afin de pouvoir y accueillir le pylône.

Ce défrichage serait effectué dans les limites de l'implantation du relais de radiotéléphonie, soit une contenance de 40 m² environ.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à demander une autorisation de défrichage auprès du service de l'Etat.

RENOVATION DU BASSIN ADULTES DE LA PISCINE : demande de subvention au titre de la dotation d'action parlementaire

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de rénovation du petit bassin ont été réalisés en 2015 et qu'il est nécessaire de prévoir ceux qui interviendront sur le grand bassin (filtre âgé de 45 ans et tout le système de tuyaux à changer) afin de terminer la mise aux normes la piscine municipale de Dollon. Il a été décidé que financièrement ces travaux interviendraient en 2018.

Dans le cadre de ce projet, une subvention a été octroyée par la Région, d'un montant de 29 278.00 €, dans le cadre du soutien régional à des projets territoriaux solidaires.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le projet précité et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande au titre de la dotation d'action parlementaire d'un montant de 10 000 € pour l'année 2017 si le projet est éligible.

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal qu'avec l'agrément jeunesse et sport et l'aide de la CAF, prévus pour la prochaine année scolaire, le recrutement d'un animateur jeunesse est aujourd'hui une obligation pour être en règle sur les taux d'encadrement des Accueils collectifs de mineurs et des activités périscolaires.

Sans recrutement, les familles et la municipalité n'obtiendront aucune aide financière et l'espace jeunesse ne pourra pas ouvrir de centre de loisirs validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de créer le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à 17h30/semaine annualisées, à compter du 1^{er} septembre 2017.

RENOUVELLEMENT CONTRATS CUI -

Le conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération, autorise Monsieur le Maire à renouveler les conventions des deux Contrats Uniques d'Insertion (CUI) à compter du 1^{er} juin 2017.

↳ Saison piscine

Monsieur le maire informe qu'il a recruté monsieur Francis MURAUULT de Poitiers en tant que BEESAN-MNS et Mademoiselle Cloé GAULARD de Dollon régisseurs piscine et buvettes piscine pour la saison 2017.

APPEL D'OFFRES : VOIRIE DEFINITIVE LOTISSEMENT DE LA PISCINE

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du déroulement du marché d'appel d'offres pour les travaux de finalisation de la voirie du lotissement de la piscine, rue Gaston Fouquet.

- La publicité d'appel d'offres sur le site du Conseil Général + Le Maine Libre : 11 mai 2017
- La date limite de réception des offres est prévue le mercredi 24 mai 2017 à 12h00
- commencement des travaux : septembre 2017

AFFAIRES DIVERSES

Demande de bourse pour stage à l'étranger

Monsieur le maire donne lecture du courrier de monsieur CHERON Quentin, étudiant en 1^{ère} année de BTSA ACSE (Analyse et Conduite de Système d'Exploitation Agricole) à la maison familiale de Bernay en Champagne, qui sollicite une aide financière pour réaliser son stage de 4 semaines en Belgique dans le cadre de son cursus scolaire).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 40 €.

Association « vent des Bois »

Dans le cadre du projet d'implantation du parc éolien, Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu par l'Association « Vent des Bois » de Coudrecieux.

Question diverses :

Intervention de M. et Mme BERCY sur le projet Eolien. Monsieur Le Maire, les Adjoints et les conseillers ont expliqué au couple que la mairie n'avait signé qu'un projet de faisabilité et que la société allait créer un groupe de travail. En aucun cas la mairie n'a plus de renseignements et n'a signé quoi que ce soit concernant l'implantation d'éoliennes.

Mme Gardrat, adjointe, a expliqué les travaux faits à la Chapelle et à « Bellevue » (sentiers pédestres) afin que la population et les conseillers se rendent sur place, se rendre compte de l'évolution du nettoyage et du fleurissement effectués par les agents en sa compagnie.